

To have and have not...
Réflexions sur la nature non prédicative du verbe *avoir* (au regard de la théorie Sens-Texte)

Xavier Gouvert, ATILF-CNRS/Université de Lorraine

SECTION 5 (lexicologie)

La notion de prédicat sémantique est bien établie et admise par la plupart des modèles lexicologiques et syntaxiques. « Un sens prédicatif dénote un fait impliquant des participants qui correspondent aux arguments du prédicat en question ».

La L.E.C. (lexicologie explicative et combinatoire), champ d'application de la théorie Sens-Texte, place cette notion au centre de son dispositif d'analyse. L'un de ses postulats (hérité de la syntaxe structurale tesnièreenne) est qu'il existe dans toute langue des vocables prédicatifs (dénotant un procès qui implique des participants), des vocables de sens plein mais non prédicatifs (dénotant une entité sans lien avec des participants) et des vocables sémantiquement vides (assumant une fonction lexicale en relation avec un vocable « plein »).

En appliquant au lexique français les principes de la L.E.C. (ce qui est l'ambition du projet ReLieF actuellement en cours), on est naturellement amené à s'interroger sur la catégorisation du verbe *avoir*, verbe dont il est trivial de rappeler la polysémie et la plurifonctionnalité. Si l'acception archétypique de *avoir* en français paraît, de prime abord, être celle d'un vocable plein et prédicatif, signifiant « être en possession de, être en jouissance de » (donc un verbe bivalent, synonyme de *posséder, détenir*), lexicologues et syntacticiens s'accordent depuis longtemps pour admettre que ce signifié ne rend pas compte, en synchronie, des nombreux autres emplois du verbe. Il est patent que *avoir* se définit très fréquemment comme un « verbe support », c'est-à-dire comme un morphème purement grammatical, non distributionnel, joint à un nom qui remplit la fonction prédicative et dont il assume seulement la flexion verbale (type *j'ai froid, tu as la fièvre*).

Or, plutôt que d'admettre deux acceptions différentes pour le vocable *avoir* – un macrolexème prédicatif (à signifié possessif) et une acception « vide » (morphologique) –, il nous semble légitime de remettre en cause l'idée même que la possession soit un

sens prédicatif porté par *avoir*. Tout indique au contraire que, dans son acception « pleine », le verbe *avoir* ne prédique pas la possession, mais ACTUALISE un rapport de possession exprimé exclusivement par le nom qui lui sert d'objet grammatical.

Soient les vocables fr. *chien* et *ambition*. La L.E.C. les analysent comme des prédicats, qui impliquent chacun un participant (un « premier actant »), lequel se manifeste par la fonction génitive : or, le rôle sémantique de ce participant varie selon le prédicat considéré. Dans *le chien DE PAUL*, le participant est un possesseur ; dans *l'ambition DE CÉSAR*, c'est un expérient.

Notre hypothèse est que l'actualisation par *avoir* révèle précisément le rôle sémantique du premier actant, transféré en sujet grammatical. Ainsi s'expliquerait l'acceptabilité des énoncés *Paul a un chien*, *César avait de l'ambition* et l'irrecevabilité de **Paul a une montagne*, **César avait Vercingétorix* (alors que les énoncés *Paul possède une montagne*, *César disposait de Vercingétorix* font sens) : car *montagne* et *Vercingétorix*, n'étant pas des prédicats, n'impliquent aucune notion de participant. Suivant la théorie des fonctions lexicales, nous analyserons donc le verbe *avoir* comme un collocatif de type **Oper₁** (quasi-)universel.

Cette hypothèse sera testée au moyen d'une batterie d'exemples pris en français médiéval et moderne. Nous entendons ramener l'ensemble des emplois de *avoir* à un modèle sémantique unique. Ce faisant, nous nous interrogerons sur certains emplois figés et collocatifs de *avoir* (notamment le présentatif *il y a*) et sur sa fonction d'auxiliaire verbal. L'histoire des acceptions de *avoir* dans les langues romanes sera abordée en *excursus*.

Bibliographie

- Mel'čuk, I. (2003), « Collocations : définition, rôle et utilité », in : F. Grossmann/A. Tutin (dir.), *Les collocations : analyse et traitement*, Amsterdam, 23-31.
- Mel'čuk, I./Clas, A./Polguère, A. (1995), *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Montréal.
- Mel'čuk, I./Polguère, A. (2006), « Dérivations sémantiques et collocations dans le *DiCo/LAF* », *Langue française* 150, 66-83.
- (2007), *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*, Louvain-la-Neuve.
- (2008) « Prédicats et quasi-prédicats sémantiques dans une perspective lexicographique », *Lidil* 37, 99-114.

Mel'čuk, I. *et al.* (1984-1999), *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques*, 4 vol., Montréal.